Énergie: partenariat euro-méditerranéen

1996/2066(COS) - 01/10/1996

La commission de la Recherche/Energie propose la création d'un institut de formation euroméditerrannéen ayant son siège dans un pays membre de l'UE. Il sera chargé de la formation au transfert de technologies, de la conception et de la mise en oeuvre de projets pilotes avec comme objectif de garantir un développement durable dans les pays méditerranéens. Par cette résolution (rapporteur : U. SCAPAGNINI) faisant suite à la communication de la Commission européenne, la CERT s'est prononcée pour le renforcement et la mise en oeuvre rapide de la coopération et du partenariat euroméditerrannéen dans le secteur de l'énergie. Le texte souligne que, compte tenu de l'interdépendance entre pays de l'UE et les partenaires méditerranéens dans les domaines de l'approvisionnement énergétique, de la protection de l'environnement, du développement des infrastructures, des relations commerciales etc... la stratégie de coopération en matière de politique énergétique favorisera un meilleur équilibre démographique et socio-économique au bénéfice de la stabilité sur l'ensemble du bassin méditerranéen. La Commission européenne est invitée à lancer des projets pilotes de démonstration et à proposer la création d'une agence méditerranéenne agissant en tant que "catalyseur" dans les domaines de l'information, de la formation et du soutien tant aux institutions qu'aux PME.